

Calimero à nouveau au tribunal

Calimero, qui a vu son premier [procès annulé](#) pour vice de procédure, est à nouveau convoqué devant le tribunal de grande instance de Strasbourg, 6ième chambre correctionnelle, le lundi 11 avril à 8h30 salle d'audience 2.

Motif : Provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Si certains sont à Strasbourg ou aux environs le 11 avril au matin, merci à eux d'être aux côtés de Calimero.